

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure d'appui en faveur de République du Cameroun à financer sur le 11^{ème} Fonds européen de développement

Document relatif à l'action « Facilité de Coopération Technique 2015-2017 »

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Facilité de coopération technique 2015-2017 Numéro CRIS: CM/FED/037-597		
Coût total	Coût total estimé: 5 000 000 EUR Coût total de la contribution du Fonds européen de développement (FED): 4 000 000 EUR Cette action fait l'objet d'un cofinancement conjoint de la part du gouvernement du Cameroun pour un montant de 1 000 000 EUR		
Méthode d'assistance/mode de gestion et type de financement	Approche par projet Gestion indirecte avec la République du Cameroun Gestion directe		
Code CAD	15110	Secteur	Politique / planification économique et du développement

2. MOTIF ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Cette fiche d'action a pour objectif la définition de la Facilité de coopération technique (FCT) du 11^{ème} FED. L'amélioration de la coopération passe non seulement par un appui à l'identification, à la formulation, au suivi et à l'évaluation des projets programmés sous le 11^{ème} FED, mais dans le cadre du programme indicatif national (PIN) 11^{ème} FED elle intégrera aussi l'appui à l'ordonnateur national (ON) ainsi que la visibilité de la coopération Cameroun-Union européenne (UE). Consolidant les acquis des actions engagées dans le cadre du 10^{ème} FED, il s'agira d'adapter et d'optimiser les capacités de contrôle et de gestion administratives, financières et techniques de la coopération Cameroun-UE par le dispositif d'appui à l'ON et d'améliorer la visibilité de la coopération Cameroun-UE.

L'objectif premier reste de contribuer efficacement à l'exécution de la stratégie de développement du gouvernement (le document de stratégie pour la croissance et l'emploi, (DSCE)) par le biais de programmes de développement pertinents financés par le Fonds européen de développement (FED), ainsi que par une meilleure maîtrise des questions de développement par les acteurs au Cameroun.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

2.2.1.1. Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire. L'économie camerounaise est la plus diversifiée de la région, la répartition sectorielle en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) étant de 45,4% pour les services; 26,4% pour le secteur secondaire et 22,9% pour le secteur primaire en 2011. Le Cameroun est doté d'importantes ressources naturelles dont le

pétrole, les essences de bois précieux et les cultures agricoles d'exportation (café, coton, cacao). Le pays se caractérise par une faible dépendance à l'aide au développement, qui constitue moins de 3% du PIB.

Après avoir subi les effets de la crise mondiale en 2008-2009, le pays a connu une reprise économique depuis 2010, qui s'est affermie en 2011 et 2012 avec une croissance du PIB estimée à 4,1% et 4,4% (contre 3,2% en 2010). Les activités non pétrolières (notamment les cultures vivrières, l'exploitation forestière, la construction, le transport, et les télécommunications) ont constitué les principaux moteurs de la croissance, les mesures prises par le gouvernement dans le secteur agricole ayant permis notamment de relancer la production agricole.

Les conditions sociales se sont néanmoins fortement détériorées depuis vingt ans et la croissance de ces dernières années n'a pas pu inverser cette tendance. Par conséquent, les indicateurs de santé, d'éducation ou liés à l'accès à d'autres services sociaux de base se maintiennent à des niveaux très bas et dans certains cas, inférieurs à ceux du début des années 1980. L'indice de développement humain reste quasiment inchangé entre 1985 et 2005, passant de 0.523 à 0.532 et les « rendements sociaux de l'économie » camerounaises sont relativement faibles. Le dernier rapport sur le suivi des Objectifs du millénaire pour le développement (2012) montre qu'il est très improbable que le pays puisse atteindre les cibles fixées d'ici 2015. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national est restée plus ou moins stable les 15 dernières années à 40,2%. La pauvreté demeure essentiellement rurale et est plus élevée dans les régions du nord, où elle atteint plus de 50%.

2.2.1.2. Politique de développement

Concernant les politiques du gouvernement, un « Document de stratégie pour la croissance et l'emploi 2010-2020 » (DCSE) a été finalisé en 2010. Le gouvernement a aussi élaboré un document de vision partagée du développement au Cameroun à l'horizon 2035. Le DSCE réaffirme la volonté du gouvernement du Cameroun de poursuivre la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans leur ensemble. Il fait partie des Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de deuxième génération, et comme tel, il a été élaboré par le gouvernement, piloté par le ministère de l'économie, de la planification et l'aménagement territoriale (MINEPAT) dans le cadre d'un processus ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

Les objectifs du DSCE sont de : i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; ii) ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement compte mettre en œuvre trois piliers, de manière cohérente et intégrée : 1) une stratégie de croissance, 2) une stratégie d'emploi, et 3) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'État.

Dans son introduction, le DSCE reconnaît un progrès global décevant au cours de la période 2000-2008 au regard des principaux indicateurs socio-économiques. Le DSCE identifie correctement les déficiences en matière d'infrastructures et d'environnement des affaires comme les principales faiblesses structurelles qui entravent la croissance économique et l'emploi. La stratégie met également fortement l'accent sur la diversification et la productivité agricole en particulier, afin de pouvoir assurer la sécurité alimentaire. Finalement, la modernisation de l'administration publique est identifiée comme potentiel moteur au service du développement et de la gouvernance.

Les rapports annuels sur la mise en œuvre du DSCE ont fait le constat d'un démarrage globalement satisfaisant de la stratégie et ont identifié de nombreux axes à développer encore davantage dans la mise en œuvre des programmes sectoriels et des cadres macroéconomiques et budgétaires. En général, les ministères sectoriels doivent encore améliorer l'alignement de leurs rapports sur le cadre de suivi du DSCE.

2.2.2. Contexte sectoriel : politiques et enjeux

La Facilité de coopération technique (FCT) est un instrument transversal qui contribue à l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris/Busan au Cameroun.

L'année 2015/2016 est une année de préparation des actions pour le 11^{ème} FED, exercice qui est assuré conjointement par les services de l'ordonnateur national et de la délégation de l'UE. L'identification, la formulation et la mise en œuvre des projets à identifier dans les phases à venir nécessite de pouvoir disposer de moyens complémentaires et flexibles afin d'assurer l'appropriation nationale par la cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON-FED), mais également d'apporter une meilleure visibilité de l'appui de l'UE pour une diffusion des bonnes pratiques afin d'améliorer ainsi l'efficacité de l'aide.

La mise en place du dispositif d'appui à l'ON du 10^{ème} FED répondait à un besoin explicitement exprimé par le gouvernement et la Commission européenne suite aux difficultés rencontrées dans l'engagement et la mobilisation des ressources du 9^{ème} FED. Le précédent dispositif (antérieur à juillet 2007) a connu des problèmes de pertinence (pas de logique d'intervention), d'efficacité (faible exécution financière et faible qualité des projets), d'efficience (coûts élevés de fonctionnement en raison de la multiplicité des cellules), et d'impact (peu d'effet sur la gouvernance et l'efficacité de l'aide). L'appui du 10^{ème} FED n'a pas permis d'aller de manière satisfaisante vers une plus grande implication des ministères techniques et ne permet donc pas encore d'assurer un transfert des responsabilités par une délégation partielle de celles-ci. La structure actuelle de la cellule d'appui à l'ordonnateur national(CAON) mérite en conséquence une évolution afin de trouver une organisation qui permette une gestion plus efficace et efficiente des fonds européens.

La visibilité de la coopération Cameroun-UE reste en outre insuffisante auprès du grand public et même au sein des administrations bénéficiant de programmes d'appui financés par le FED. Dans le cadre du 10^{ème} FED, la visibilité a été gérée selon une approche programme et non pas de manière stratégique et cohérente au regard de l'ensemble de la coopération Cameroun-UE. Pour le 11^{ème} FED, la visibilité devrait être envisagée de manière plus stratégique et transversale, grâce au volet III de cette FCT.

2.3. Enseignements tirés

La bonne collaboration entre l'ordonnateur national et la délégation de l'UE a permis que l'ensemble des fonds du 10^{ème} FED soient engagés. Dans le cadre de celui-ci, deux programmes de facilité de coopération technique ont été mis en œuvre, permettant principalement la réalisation d'études et divers appuis institutionnels :

- En appui aux projets en cours au titre des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED ;
- Pour la mise en œuvre des appuis institutionnels à l'ordonnateur national du FED ;
- Pour l'appui aux actions de bonne gouvernance (anti-corruption, élections, accords commerciaux, etc.) ;
- Pour la réalisation d'études préparatoires à la programmation du 10^{ème} FED ;
- Pour la réalisation d'études de formulation, d'évaluations et d'audits divers.

L'évaluation de projets/programmes passés a montré qu'il serait plus efficace de s'appuyer sur une assistance technique flexible, rapidement mobilisable, pour la mise en œuvre des projets et programmes.

La mise en place de la cellule d'appui à l'ON (CAON-FED) comme dispositif de coordination unique de l'ensemble de l'aide communautaire a démontré l'importance d'un dispositif intégré et unifié. Pendant la période de transition entre le 10^{ème} et le 11^{ème} FED, l'appui à l'ON souhaite s'inscrire dans une logique d'optimisation de celui du 10^{ème} FED (programme d'appui à l'ordonnateur national, PAON). Sa structuration actuelle est révisée afin d'aller vers un fonctionnement plus efficace, par l'introduction des indicateurs de performances dans le suivi-évaluation des programmes, dans la coopération avec les ministères techniques, et en adéquation avec les secteurs prioritaires et les modalités d'intervention du 11^{ème} FED.

En ce qui concerne la visibilité, depuis une dizaine d'années, le volet-visibilité était compris dans le budget de chacun des projets ou programmes. L'objectif global était de palier les manquements en matière de communication. Mais le bilan est mitigé : les efforts de communication pour la majorité des projets sont timides et manquent souvent de cohérence entre les différents projets et secteurs. La visibilité devrait donc à l'avenir être plus stratégique et transversale. A cette fin, une partie des ressources qui étaient jusque-là intégrées dans l'enveloppe des projets pourrait être gérée globalement dans le volet communication de la TCF. La mise en œuvre pourrait alors être réalisée dans le cadre d'un marché centralisé sous la supervision de l'ordonnateur national et du chef de délégation, pour bénéficier d'un accompagnement professionnel de la stratégie de communication, en respect des lignes directrices en matière de visibilité de la coopération avec l'UE.

2.4. Actions complémentaires

La programmation du 11^{ème} FED étant encore en cours, des actions complémentaires pourront être définies par la suite.

2.5. Coordination des bailleurs de fonds

La coordination avec les partenaires au développement du Cameroun s'effectue suivant deux axes principaux : i) avec les Etats membres compte tenu de la Déclaration de Paris, du Consensus européen pour le développement et du Code de conduite UE et ii) avec l'ensemble des partenaires au développement. Le Comité multipartenaires et les groupes sectoriels se réunissent régulièrement pour un tour d'horizon des sujets d'intérêt commun, notamment pour se concerter sur les études et les besoins d'assistance technique, et pour conduire le dialogue avec les autorités gouvernementales sur les politiques sectorielles.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

Objectif global :

L'objectif global du programme est de renforcer l'efficacité de l'aide communautaire dans la réduction de la pauvreté au Cameroun, en cohérence avec le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et les objectifs de développement durable. L'accent est mis en particulier sur les principes qui régissent la Déclaration de Paris, à savoir l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité mutuelle.

Objectif spécifique :

Le programme vise à améliorer la qualité (pertinence, efficacité, viabilité et impact) du partenariat entre le Cameroun et l'UE, à travers (1) un appui à la mise en œuvre du

programme indicatif pluriannuel (PIN) 11^{ème} FED (grâce notamment à la réalisation des études d'identification et de faisabilité, d'évaluation, d'audit et de formation), (2) un appui à l'ON pour une maîtrise d'ouvrage plus dynamique et bien maîtrisée, conformément à l'accord de Cotonou, et (3) une meilleure visibilité de la coopération.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Dans le cadre du 11^{ème} FED il a été décidé de fusionner l'appui à l'ON et la facilité de coopération technique (y compris un appui à la visibilité). Il est important de souligner que les résultats escomptés et les indicateurs concernent les trois volets confondus.

Les résultats escomptés par la combinaison des activités des trois volets sont les suivants :

- L'identification et la formulation de projets et programmes est facilitée ;
- Une exécution adéquate, rapide et efficace des projets et programmes est soutenue, y compris la mise en œuvre, l'intégration et le suivi dynamique des recommandations des évaluations, monitoring et audits ;
- Les axes de communication, implication, concertation et coordination avec les acteurs étatiques (les ministères techniques) et non étatiques (société civile, secteur privé, ONG) concernés par l'aide communautaire, notamment par l'échange d'informations de qualité sont développés et réalisés ;
- La cohérence des programmes et des projets de l'aide communautaire avec les politiques sectorielles nationales, notamment en termes d'établissement, révision ou mise à jour de celles-ci est renforcée ;
- Un encadrement national suffisant et rodé est disponible à la cellule d'appui de l'ordonnateur national (CAON) pour accompagner les ministères techniques dans l'exécution des projets et programmes, tout au long du 11^{ème} e FED. La maîtrise des procédures du FED par le personnel des ministères techniques associés à la mise en œuvre des projets et programmes est renforcée, pour tout le cycle des projets (programmation, identification, formulation et mise en œuvre) ;
- Une base d'information permettant un suivi continu et effectif des programmes et, le cas échéant, la réalisation d'adaptations/révisions, est utilisée ;
- Des supports et outils de travail performants en matière de suivi de la gestion financière et contractuelle des programmes sont disponibles, utilisés et productifs. Un contrôle budgétaire fiable et fluide, dans le respect de la réglementation du FED est réalisé ;
- Un appui-conseil approprié aux ministères techniques et aux maîtres d'œuvre est dispensé et performant, permettant un transfert progressif des responsabilités ;
- La coordination des financements et des bailleurs de fonds du Cameroun est renforcée, tenant compte du rôle central du ministère en charge de l'économie et de la planification ;
- Une stratégie de communication transversale est développée;
- Les priorités stratégiques en termes de visibilité et communication sont identifiés ;
- Les outils et procédures transversaux de visibilité sont élaborés ;
- La coordination des actions de visibilité est améliorée.

Principales activités

Volet 1 Appui à la gestion du PIN 11^{ème} FED

- Réalisation d'études d'identification et de formulation des futures interventions (PIN et programme indicatif régional (PIR)) ;

- Contractualisation de l'assistance technique pour les études ;
- Organisation des formations et séminaires pour renforcer les capacités et la participation des acteurs dans la mise en œuvre des projets financés par l'UE ;
- Fora d'informations et d'échanges avec les acteurs nationaux concernés (société civile, administrations publiques, parlement, etc...).

Volet II Appui à l'ON

- Séminaires, ateliers et formations sur le transfert de compétences opérationnelles de l'ON vers les ministères techniques en adéquation avec l'architecture du 11^{ème} FED ;
- Missions de supervision des projets par les acteurs concernés, la CAON et la délégation de l'UE ;
- Suivi de la gestion financière et technique des projets de l'UE (PIN et PIR) au sein de l'administration camerounaise (CAON et ministères) ;
- Développement de nouvelles méthodes et modernisation des outils de travail à la CAON en intégrant également les recommandations de l'évaluation finale du PAON 10^{ème} FED.

Volet III Appui à la visibilité de la coopération UE-Cameroun

- Mise en place d'une stratégie de communication et de visibilité par une approche transversale couvrant l'ensemble des projets du 11^{ème} FED.

Les principaux indicateurs sont :

- Nombre et qualité des études d'identification et de faisabilité ;
- Nombre et qualité des activités de programmation et de suivi réalisées, avec un accent accru sur les actions transversales de bonne gouvernance et la finalisation des activités dont le financement ne peut pas être assuré par les projets originaux ;
- Nombre et qualité des activités de projets et des programmes instruits (fiche d'Identification de projet (FIP), fiche d'action (FA), programme d'action annuel (PAA) et dossier d'appel d'offre (DAO) rédigés) de concert avec les ministères techniques ;
- Respects des échéances et qualité des différents documents de conception et de formulation ;
- Nombre de cycles de formation organisés / assistance aux séminaires ;
- Niveau d'implication de la société civile ;
- L'existence et la mise en œuvre d'une stratégie de communication/visibilité.

3.3. Risques et hypothèses

Les facteurs de risque pouvant affecter la mise en œuvre du projet sont : i) la qualité et la permanence du dialogue et de la collaboration tout au long des différentes phases de vie du FED (programmation, formulation, exécution) entre l'ON, la cellule d'appui de l'ordonnateur national (CAON), les ministères techniques et la délégation de l'UE ; ii) la mobilité des ressources humaines de l'actuelle cellule d'appui à l'ON, lesquelles jouissent d'une riche expérience du FED et peuvent faire l'objet de sollicitations extérieures, iii) la dynamique d'implication des agents des différents partenaires techniques nationaux.

Les hypothèses retenues pour ce projet sont i) le maintien de la volonté gouvernementale de réduire la pauvreté par la poursuite des réformes institutionnelles, ii) la qualité du dialogue politique, iii) la permanence de bonnes relations de partenariat entre l'UE et le Cameroun, et iv) la qualité des appuis et de la collaboration de la CAON-FED.

3.4. Questions transversales

D'une manière globale, étant donné que la FCT appuie la phase d'identification des projets et leur accompagnement, c'est un outil qui permet de s'assurer que les enjeux transversaux communautaires, tels que la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, l'égalité hommes/femmes et la viabilité environnementale, sont correctement pris en compte à tous les stades des projets.

L'évaluation et l'étude d'impact complètes des incidences sociales et environnementales des programmes de développement à proposer font partie intégrante des études qui seront menées.

3.5. Parties intéressées

Les parties prenantes et les groupes cibles concernés par la facilité de coopération technique sont tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des programmes du FED au Cameroun. Il s'agit notamment de l'ordonnateur national et des ministères techniques, mais également les membres de la société civile et du secteur privé qui devront être consultés à l'occasion de la préparation des différentes études prévues dans ce programme. Les acteurs non-étatiques sont également susceptibles, au même titre que les pouvoirs publics camerounais, de bénéficier des activités de mise à niveau des capacités prévues dans la facilité de coopération technique (formations, conférence).

Le maître d'ouvrage est l'ordonnateur national. Le maître d'œuvre est également l'ordonnateur national appuyé par les services de la cellule d'appui de l'ordonnateur national (CAON) pour les activités gérées en engagement spécifique. Les activités en régie seront exécutées par un régisseur et par un comptable dans le cadre des règles de mise en œuvre des devis programmes.

Audit et évaluation seront contractualisés en gestion directe par les services de l'UE.

Le bénéficiaire final du projet sera la population du Cameroun qui bénéficiera, grâce à ce programme, d'interventions communautaires pertinentes et efficaces.

Egalement, sur le plan régional et dans le cas de délégation de maîtrise d'ouvrage de certaines actions du PIR à des ordonnateurs nationaux, l'ordonnateur national au Cameroun pourra mettre en œuvre des projets quand ils concourent de manière significative à l'intégration, à la coopération et aux objectifs du PIR.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre cette action, il est envisagé de signer une convention de financement avec le Cameroun, telle que prévue à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou.

4.2. Période de mise en œuvre opérationnelle indicative

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites aux sections 3.2 et 4.3 seront menées à bien, est de **24 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement ou, si aucune convention n'est conclue, à compter de l'adoption du présent document relatif à l'action, sous réserve d'éventuelles modifications qui devront être approuvées par l'ordonnateur responsable dans les accords concernés. Le comité compétent doit être informé de la prolongation de la période de mise en œuvre opérationnelle dans un délai d'un mois après l'octroi de cette prolongation.

4.3. Composantes et modules de mise en œuvre

4.3.1. Passation de marchés (gestion directe)

Gestion directe	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de marchés	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Évaluation et audit	services	3	4

4.3.2. Gestion indirecte avec le pays partenaire

La présente action, ayant pour objectif d'améliorer la qualité (pertinence, efficacité, viabilité et impact) du partenariat entre le Cameroun et l'UE, sera mise en œuvre par la gestion indirecte avec le Cameroun conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), i), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, selon les modalités suivantes.

Le Cameroun agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'attribution de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 50 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant maximal est de 50 000 EUR. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'adjudication pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont appliqués par le pays partenaire pour les marchés en régie et les marchés dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués dans le tableau ci-dessous.

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	≤ 100 000 EUR

La contribution financière nationale contribue, pour un montant de 1 000 000 EUR, aux frais du volet II – appui à l'ordonnateur national.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le Cameroun.

Les études prévues sur le volet I « Appui à la gestion du PIN 11^{ème} FED » seront mise en œuvre via des marchés de services.

Pour le volet « l'Appui à l'ON », le cofinancement de l'UE couvrira 50% du montant éligible (frais de fonctionnement, investissements et salaires).

La cellule d'appui de l'ordonnateur national (CAON) pour le 11^{ème} FED sera structurée en deux sections sous l'autorité d'un coordinateur : la section « Opérations », en charge du suivi opérationnel de la coopération, et la section « Contrôle de gestion/finances contrat », en charge du contrôle de la conformité des procédures du FED. Elle comptera environ 20 collaborateurs.

Une cellule uniquement en charge de l'appui à l'amélioration de la qualité des marchés sera intégrée à la section « opérations ».

Afin d'une part de garantir la stabilité et la continuité de fonctionnement de la CAON et d'autre part de permettre l'adaptation des profils aux nouvelles exigences thématiques et techniques du 11^{ème} FED, la republication des postes ou la reconduction des contrats des titulaires actuels sera décidé au cas par cas le moment venu par l'ordonnateur national du FED, avec l'accord préalable du chef de la délégation de l'UE. Pour cela, les résultats de l'évaluation finale du programme précédent seront pris en compte.

Pour optimiser la mise en œuvre des activités et le pilotage de la coopération Cameroun-UE, il est prévu de renforcer la collaboration avec les ministères techniques à toutes les phases du cycle du projet et de l'appui budgétaire, y inclus des actions de formation.

L'exécution des dépenses liées aux actions d'investissement, de renforcement des capacités par le recours à des consultants locaux, de logistique et de fonctionnement de la cellule, se fera en régie administrative directe à partir des programmes annuels d'activités préparés et gérés par la CAON (devis programmes), pour autant que les dépenses restent dans la limite des plafonds autorisés.

Le volet « Appui à la visibilité de la coopération UE-Cameroun » sera mis en œuvre via un marché de services.

L'assistance technique court terme pourra être mobilisée, de façon ponctuelle via des marchés de services pour les études d'identification et de faisabilité nécessaires à la définition des interventions du 11^{ème} FED.

4.4. Budget indicatif

Module	Montant en EUR	Contribution nationale en EUR
Gestion indirecte avec le Cameroun		
<i>Volet I – Appui à la gestion du PIN 11^{ème} FED</i>	2 400 000	
<i>Volet II – Appui à l'ON</i>	1 000 000	1 000 000
<i>Volet III – Appui à la visibilité de la coopération UE-Cameroun</i>	300 000	
Gestion directe		
Évaluation et audit	100 000	
Imprévus	200 000	
Totaux	4 000 000	1 000 000

4.5. Suivi de l'exécution

Le suivi technique et financier du programme sera assuré au quotidien dans le cadre des responsabilités du bénéficiaire, à savoir par le maître d'œuvre. À cet effet, le maître d'œuvre établit un système de suivi interne, technique et financier permanent du projet, qui sera utilisé pour élaborer les rapports sur l'état d'avancement des activités.

Un comité de pilotage, qui se réunira tous les 6 mois, assurera la supervision globale de la facilité de coopération technique. Des comités ad hoc pourront être convoqués. Un rapport annuel d'activités sera rédigé à destination de la délégation de l'UE et de l'ON ; il présentera les activités réalisées par rapport à celles prévues dans la programmation annuelle correspondante. Le rapport expliquera les écarts entre les prévisions et les réalisations et justifiera les solutions apportées aux problèmes rencontrés.

4.6. Évaluation et audit

Tant la performance générale de cette action que le bien fondé du système de suivi mis en place seront analysés via des missions de monitoring, d'audit ainsi qu'une évaluation finale. Une dotation pour les évaluations et les audits est prévue dans le budget de cette facilité de coopération technique.

Des audits externes seront effectués tous les 12 mois par des auditeurs indépendants.

Les services de l'ordonnateur national du FED assurent le contrôle interne des activités de gestion.

Les marchés d'audits, d'évaluation ainsi que les contrats-cadres sont toujours conclus par la Commission, agissant au nom et pour le compte de l'Etat ACP concerné.

4.7. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations conventionnelles pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

La mise en œuvre du volet visibilité de cette facilité de coopération technique se fera via un contrat de services qui permettra, avec l'appui d'experts, de définir une stratégie de communication et de visibilité qui sera déployée pendant le 11^{ème} FED. Une stratégie détaillée respectant les principes du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE sera ainsi préparée.

L'appui consistera aussi en l'élaboration de propositions d'outils types, utilisables par toutes les interventions de la coopération Cameroun-UE en adéquation avec le manuel de visibilité. Un accompagnement pour le lancement des conventions de financement qui seront signées pour le 11^{ème} FED sera aussi prévu.